



Dossier de sécurité simplifié relatif à l'organisation de manifestations publiques

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

Agent traitant :

Ce document doit être complété et signé par l'organisateur. Il doit être introduit au plus tard **40 jours ouvrables** avant la mise en place de l'événement auprès du bourgmestre de la commune de **à compléter par la commune lors de la création du document (adresse)**.

Pour toute information relative à votre demande :

Service traitant : **à compléter par la commune lors de la création du document**

Personne de contact (SPOC) : **à compléter par la commune lors de la création du document**

Tél : **à compléter par la commune lors de la création du document**

E-mail : **à compléter par la commune lors de la création du document**

Remarque : ce formulaire est un document simplifié. Votre activité nécessitera peut-être de compléter un formulaire multidisciplinaire plus conséquent. Dans ce cas, la commune vous contactera le plus rapidement possible. Après analyse par la commune et les partenaires concernés (service incendie, services médicaux, police, ...), une réunion de sécurité pourra être envisagée. Si les délais d'introduction du dossier ont été respectés, un retour vous est également garanti dans les 30 jours ouvrables avant la date de l'événement.

- Déclaration relative à l'organisation d'un événement en un lieu clos et couvert¹
- Demande d'autorisation relative à l'organisation d'une manifestation, publique, en plein air, avec ou sans chapiteau

Cochez la mention utile

¹ Cette déclaration est obligatoire pour tout événement à caractère public

1. Identification du demandeur

1.1 PERSONNE MORALE

- Dénomination :
- N° d'entreprise ou d'asbl :
- Adresse :

1.2 RESPONSABLE LÉGAL

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :

1.3 PERSONNES DE CONTACT LORS DE L'ÉVÉNEMENT

NOM	FONCTION	GSM
	Coordinateur, responsable	

2. Identification de l'événement

2.1 DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

- Nom de l'événement :

- Description :

Manifestation à caractère SOCIOCULTUREL

- Folklore (kermesse, marche, carnaval...)
- Festival
- Autre :
- Concert
- Fête foraine
- Cirque

Manifestation à caractère SOCIOPOLITIQUE

- Rassemblement de personnes en un lieu fixe
- Cortège, marche, défilé...

Manifestation à caractère SPORTIF

- Sport « ballon »

- Football
- Compétition
- Basketball
- Match amical
- Volleyball
- Autre :
- Cyclisme
 - Professionnel
 - Compétition
 - Amateur
 - Loisir
- Sports moteurs sur terre
 - Professionnel
 - Auto
 - Rallye
 - Autre :
 - Compétition
 - Amateur
 - Moto
 - Endurance
 - Loisir
 - Vitesse pure
 - Cross
- Sport de combat – type :
 - Compétition
 - Loisir
- Course à pied
 - Compétition
 - Loisir
- Autre sport (préciser) :
 - Compétition
 - Loisir

2.2 DURÉE

Dates et heures de l'événement :

- Date et heures de début et de fin du jour 1 (en ce compris la préparation et la mise en place) :

.....

- Date et heures de début et de fin du jour 2 :

.....

- Date et heures de début et de fin du jour 3 :

.....

- Date et heures de début et de fin du jour 4 :

.....

- Date et heures de début et de fin du jour 5 :

.....

- Date et heures de début et de fin du jour 6 (en ce compris le nettoyage du site) :

.....

6. Encadrement du public

- Perception d'un droit d'entrée pour les spectateurs : OUI NON
- Service de gardiennage reconnu : OUI NON
 - Nombre d'agents :

Remarque : Toute entreprise de gardiennage impliquée doit être agréée par le ministère de l'Intérieur

7. Engagement de l'organisateur

Les organisateurs s'engagent :

- à déterminer les risques associés à la festivité pré-décrite et à souscrire une police d'assurance couvrant de manière adéquate les responsabilités qui lui incombent.
- définir physiquement le périmètre festif (barrières Nadar, barrières Heras, limites naturelles, ...)
- à être reconnaissable par un signe distinctif (T-shirt de couleur avec logo de l'événement, badges, foulards, casquettes, ...)
- à interdire la vente d'alcool aux moins de 18 ans et la vente de bière aux moins de 16 ans. S'il s'agit d'un événement avec entrée payante, il est recommandé de remettre un signe distinctif respectif (ex. bracelets de couleurs différentes) aux visiteurs ayant moins de 16 ans, entre 16 et 18 ans, plus de 18 ans
- à servir toutes les boissons dans des contenants incassables
- à répondre aux injonctions des services de sécurité qui auraient à intervenir sur le site

8. Documents pouvant être joints à la demande

- Plan de la manifestation
- Programme de la manifestation
- Assurance événement
- Autres assurance, certifications et attestations

Fait à le

Signature